

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 janvier 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 janvier 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 4 juillet 2022

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

Exercice clos le 31 janvier 2022

États financiers

État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5
Tableau des frais généraux et administratifs.....	15

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de la situation financière

Au 31 janvier 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 375 165 \$	967 097 \$
Débiteurs (note 5)	90 495	113 022
Charges payées d'avance	61 300	89 196
	<u>1 526 960</u>	<u>1 169 315</u>
Placements (note 2)	751 930	703 238
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	96 048	122 185
Actif reporté au titre du régime de retraite (note 6)	234 054	613 567
	<u>2 608 992 \$</u>	<u>2 608 305 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 4)	660 381 \$	527 242 \$
Produits reportés	112 433	119 360
	<u>772 814</u>	<u>646 602</u>
Actif net (note 7)		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	96 048	122 185
Non affecté	(259 870)	(160 482)
Grevé d'affectations internes	2 000 000	2 000 000
	<u>1 836 178</u>	<u>1 961 703</u>
Engagements (note 8)		
Impact de la COVID-19 (note 11)		
	<u>2 608 992 \$</u>	<u>2 608 305 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Joe Rennick, président

Doug Miller, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits		
Frais de superficie	1 532 675 \$	1 562 121 \$
Droits d'adhésion	611 335	628 545
Frais de service à la clientèle	587 195	533 258
Frais de superficie des succursales	468 458	480 653
Contribution au projet Programme canadien d'adaptation agricole	214 869	–
Frais de parcelle	178 140	173 160
Droits d'adhésion des succursales	125 035	127 265
Évaluation pour les inspections ACIA	100 009	124 962
Divers	79 657	60 794
	3 897 373	3 690 758
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	2 889 270	3 048 320
Frais des succursales payer	593 493	607 918
Inspections ACIA	100 009	124 962
Dépense du projet Synergie des semences	–	322 074
	3 582 772	4 103 274
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	314 601	(412 516)
Autres charges		
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 197)	–
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges	292 404 \$	(412 516)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 janvier 2022, avec informations comparatives pour 2021

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2022 Total	2021 Total
Solde déclaré	2 000 000 \$	122 185 \$	(160 482)\$	1 961 703 \$	2 283 835 \$
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges	–	(22 197)	314 601	292 404	(412 516)
Réévaluations relatives au actif du régime de retraite	–	–	(417 929)	(417 929)	90 384
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	59 056	(59 056)	–	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(62 996)	62 996	–	
Solde à la fin du période	2 000 000 \$	96 048 \$	(259 870)\$	1 836 178 \$	1 961 703 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges	292 404 \$	(412 516)\$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	62 996	82 509
Perte à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22 197	–
Augmentation de l'actif reporté au titre du régime de retraite	379 513	(116 196)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Diminution des débiteurs	22 527	129 560
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	27 896	(23 864)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	133 139	(62 044)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(6 927)	51 504
	933 745	(351 047)
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) net des placements	(48 692)	596 748
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(59 056)	(20 859)
Réévaluations relatives au actif du régime de retraite	(417 929)	90 384
	(476 985)	69 525
Augmentation de la trésorerie	408 068	315 226
Trésorerie au début de l'exercice	967 097	651 871
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 375 165 \$	967 097 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2022

L'Association canadienne des producteurs de semences (l' « Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 4 000 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Méthode comptable

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des honoraires et de la vente de rapports de production sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les apports destinés à l'achat des immobilisations corporelles et incorporelles sont reportés et amortis dans les résultats à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations achetées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle et incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser s régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	2022	2022	2021	2021
Certificats de placement garantis	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Épargnes à intérêt élevé	312 906	312 639	203 893	203 893
Actions	334 228	199 575	295 071	200 410
Intérêts courus sur les placements	4 796	2 837	4 274	2 837
Total des placements	751 930 \$	615 051 \$	703 238 \$	607 140 \$

Les certificats de placement garantis présentent des taux d'intérêt allant de 2,77 % à 3,00% et ont des dates d'échéance allant de novembre 2022 à janvier 2023.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	201 782 \$	172 246 \$	29 536 \$	29 092 \$
Améliorations locatives	36 234	19 529	16 705	–
Ordinateurs	14 758	1 683	13 075	30 406
	252 774	193 458	59 316	59 498
Immobilisations incorporelles	810 433	773 701	36 732	62 687
	1 063 207 \$	967 159 \$	96 048 \$	122 185 \$

Au 31 janvier 2021, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 198 796 \$ et à 1 076 611 \$.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales ou des cotisations sociales.

5. Débiteurs

	2022	2021
Comptes clients	86 448 \$	89 811 \$
Taxes à la consommation à recevoir	5 573	24 245
	92 021	114 056
Provision pour créances douteuses	(1 526)	(1 034)
	90 495 \$	113 022 \$

6. Actif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à prestations déterminées enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et qui couvrent la plupart des employés de l'Association. Les cotisations de l'employeur à la composante du régime à cotisations déterminées se sont élevées à 67 398 \$, celles-ci sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux.

La dernière évaluation actuarielle effectuée à des fins de financement de la composante du régime à cotisations déterminées a eu lieu en date du 30 novembre 2020. La dernière extrapolation fondée sur les hypothèses actuelles a été réalisée au septembre 2021. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 30 novembre 2023, ou plus tôt, conformément à la Loi sur les régimes de retraite (Ontario).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

6. Actif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 30 novembre 2020 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 307 010 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 26 355 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 30 novembre 2020.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2022	2021
Juste valeur de l'actif du régime	5 430 880 \$	5 200 882 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(5 196 826)	(4 587 315)
	234 054 \$	613 567 \$

a) Actif du régime

	2022	2021
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	5 200 882 \$	5 073 448 \$
Rendement réel de l'actif	458 145	369 424
Cotisations de l'employeur	53 891	41 717
Cotisations des employés	16 424	14 435
Prestations versées	(298 462)	(298 142)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 430 880 \$	5 200 882 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 15 475 \$ (60 334 \$ en 2021) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 587 315 \$	4 576 077 \$
Augmentation de l'obligation	65 646	57 696
Prestations versées	(298 462)	(298 142)
Intérêts	252 302	251 684
Perte actuarielle	590 025	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 196 826 \$	4 587 315 \$

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents	4 %	9 %
Titres à revenu fixe	32 %	30 %
Actions canadiennes	33 %	30 %
Actions étrangères	31 %	31 %

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2022	2021
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,25 %	5,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

7. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 \$
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 \$

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital mais le conseil d'administration créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

8. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes de contrats de location-exploitation échéant le 30 avril 2026 et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant le juin et octobre 2024. Les paiements annuels minimaux pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2023	69 491 \$
2024	69 491
2025	63 034
2026	58 664
2027	14 666
	275 346 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

9. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 23 553 \$ (29 784 \$ en 2021). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 5.

d) Risque de taux d'intérêt et autres risques de coûts

L'Association s'expose à des risques de taux d'intérêt et à d'autres risques de coûts sur ses instruments financiers, lesquels sont énoncés à la note 2.

L'Association estime ne pas encourir de risque important découlant de ses instruments financiers.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2021.

10. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2022

11. Impact de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques et cela a eu des répercussions importantes sur les plans des finances, des marchés et du bouleversement de la société.

La direction a ouvertement mis en œuvre certaines stratégies et mesures en réponse à l'éclosion de COVID-19. La santé et la sécurité de tout le personnel de l'Association ont été prioritairement renforcées et la direction a imposé le télétravail, elle a suspendu tous les voyages intérieurs et internationaux, elle a annulé toutes les réunions en personne et fait appel aux méthodes numériques.

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus jusqu'à la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé qu'il n'était pas nécessaire pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie sur les activités et les opérations financières de l'Association ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Il n'est pas possible pour le moment d'établir une estimation de l'effet financier de la pandémie.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2022, avec informations comparatives pour 2021

	Actuel 2022	Actuel 2021
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	62 996 \$	82 509 \$
Assemblée générale annuelle (valeur nette – voir la note ci-dessous)	21 869	122 638
Créances douteuses	2 764	8 652
Services contractuels	106 185	121 946
Traitement des données	125 604	134 747
Avantages sociaux	222 940	198 784
Honoraires	103 000	100 000
Assurances	43 193	33 875
Internet et service du site Web	7 011	8 205
Droits d'adhésion	31 016	24 663
Fournitures de bureau et papeterie	9 955	12 295
Postes (recouvrement)	(2 296)	9 999
Présentations et commandites	1 000	6 300
Imprimerie	5 052	4 806
Honoraires professionnels	259 087	380 373
Matériel promotionnel	5 624	–
Publicité	14 472	9 860
Loyer	74 072	107 473
Location de matériel	15 156	16 765
Salaires	1 591 909	1 438 563
Projets spéciaux	56 288	19 543
Abonnements	922	375
Développement technique et développement des données	108 606	90 295
Téléphone	7 772	9 794
Frais de déplacement des administrateurs	9 838	91 392
Déplacements du personnel	5 235	14 468
	2 889 270 \$	3 048 320 \$

Note :

Les dépenses liées à l'assemblée générale annuelle pour l'année considérée sont nettes.